

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIER UN DEBIT TEMPORAIRE
2^{ème} CATEGORIE**

Association : AUMERVAL EN FETE

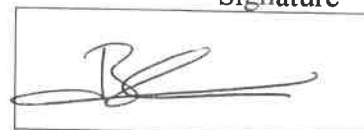
Monsieur le Maire,

Je soussigné :

Nom...**BLANQUART**..... Prénom.....**Charles**.....
Adresse.....**Rue Principale 62550 AUMERVAL**.....
Profession :
Agissant en qualité de **Président** de l'association nommée ci-dessus.

Ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire à **AUMERVAL, Sur la Place de la Mairie** qui se déroulera le **DIMANCHE 4 JUIN 2023 DE 9H à 23H à l'occasion de la BROCANTE ET la DUCASSE DU VILLAGE**

Fait le 22.05.2023. à AUMERVAL
Signature



ARRETE DU MAIRE

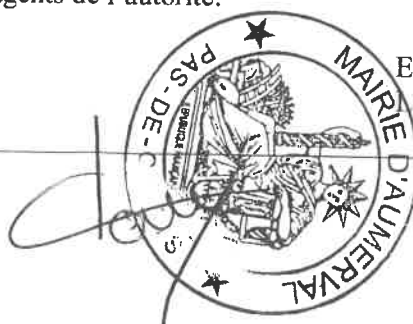
Le Maire de la commune d'Aumerval

Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art.L49 du Code des débits de boissons,
Vu l'art. L131-1 et L131-2 du Code des Communes,
Vu l'art.L48 du Code des débits de boissons,

Arrête :

Monsieur BLANQUART Charles, Président de l'ASSOCIATION AUMERVAL EN FETE, est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons le DIMANCHE 4 JUIN 2023 DE 9H à 23H à (lieu) AUMERVAL, Sur la Place de la Mairie.

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.



En Mairie, le 22.05.2023
Le Maire, François COUVREUR

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE
2^{ème} CATEGORIE**

Association : AUMERVAL EN FETE

Monsieur le Maire,

Je soussigné :

Nom... **BLANQUART**..... Prénom..... **Charles**.....

Adresse..... **Rue Principale 62550 AUMERVAL**.....

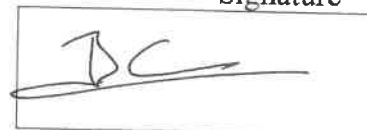
Profession :

Agissant en qualité de **Président** de l'association nommée ci-dessus.

Ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire à **AUMERVAL, Rue Principale Salle Multi-Activité** qui se déroulera le **DIMANCHE 4 JUN 2023 DE 9H à 23H à l'occasion de la BROCANTE ET la DUCASSE DU VILLAGE**

Fait le 11.05.2023. à AUMERVAL

Signature



ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'Aumerval

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art.L49 du Code des débits de boissons,

Vu l'art. L131-1 et L131-2 du Code des Communes,

Vu l'art.L48 du Code des débits de boissons,

Arrête :

Monsieur BLANQUART Charles, Président de l'ASSOCIATION AUMERVAL EN FETE, est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons le DIMANCHE 4 JUN 2023 DE 9H à 23H à (lieu) AUMERVAL, Rue Principale, Salle Multi Activité.

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Mairie, le 11.05.2023
Le Maire, François COUVREUR

